Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
École élémentaire du POUTYL
282 rue du Général De Gaulle
45160 OLIVET

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

Convocation adressée le 1/10/2026 par la directrice de l'école.
Le Conseil d'école s'est réuni le 03/11/2026, à 18 h, à l'école élémentaire du Poutyl.
Secrétaire de séance : Mme RAVEAU-MASDEHORS

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRÉSIDENT(E)	
Mme Masqué	Directrice
ÉDUCATION NATIONALE	
Mme Lameloise, Mme Pothin, Mme Halter, Mme Argouet-Stol, Mme Fouquet, Mme Raveau-Masdehors, Mme Guerrero, Mme Gégard, Mme Kieffer, Mme Granados, Mme Louchart	Enseignantes Psychologue Rased
Inspectrice de l'éducation nationale Mme Maghfour	IEN
ÉLUS	
Mme Plouzennec	Conseillère municipale
PARENTS D'ÉLÈVES	
Titulaires : Mme FOURNIER, Mme CORVILLO, Mme ERJIL, Mme PIAULT, M. DECHERF, Mme ROUILLY, Mme SERVOUSE FOURE, M. PEINTURIER, **Suppléants** Mme LIEVRE, Mme ACCOLAS, Mme COFTIER, Mme HABAUZIT, M. CLÉMOT, Mme JULIEN	Elus titulaires Elus Suppléants
DDEN	
Mme Sainson	DDEN

Membres invités

Nom	Qualité
Mr Sardon	Manager des écoles du Poutyl
Mme Wendling	Stagiaire

Membres absents excusés

Nom	Qualité
Mme Maghfour	IEN
Mme Dubourg, Mme Thierry	Enseignantes
Mme Sylvain	Enseignante Rased
Mme Benoît Michel, M. De Truchis De Varennes	Elus titulaires
Mme Bretey, M. Le Her, Mme Champion, Mme Daty	Elus suppléants

Pour introduction, la Présidente nomme un secrétaire de séance : Mme RAVEAU-MASDEHORS

Ordre du Jour
- Questions
- Accueil des membres du conseil
- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.
- Organisation pédagogique.
- Règlement intérieur.
- Résultats des évaluations nationales.
- Protocole pHARe
- Programme EVAR
- Protocole de santé mentale
- Projet d'école et actions mises en œuvre.
- Dispositifs d'aide (APC, Rased, PAS)
- PPMS unifié (plan particulier de mise en sûreté).
- Coopérative scolaire.
- Temps périscolaires.

1/ Accueil, présentation des membres du conseil, modalités du conseil d'école

→ **Procès-verbal :** Cette réunion fera l'objet d'un compte-rendu téléchargeable sur l'ENT et sur le site de la mairie

→ **Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 09/06/2026 à *l'unanimité*.**

(Rappel de l'ordre du jour : Bilan des actions en lien avec le projet d'école– Préparation de la rentrée 2026 – Coopérative scolaire – Dispositifs d'aide – PPMS – Organisation des élections RPE)

Le conseil d'école est présidé par la directrice de l'école et se réunit au moins une fois par trimestre (obligatoirement dans le mois qui suit les élections des délégués des parents d'élèves). Il est composé des enseignants, des représentants des parents d'élèves, du Maire ou adjoint au Maire de la commune, de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale. Il peut être réuni exceptionnellement à la demande de la Directrice, du Maire ou de la moitié de ses représentants. L'ordre du jour est adressé 8 jours avant le conseil d'école.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants. Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Il est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école. Il est informé, sur le principe, de choix des manuels scolaires ou des matériels pédagogiques divers ; il est informé sur l'organisation des aides spécialisées. Seuls les représentants de parents titulaires ou les suppléants ayant procuration ont le droit de vote au sein du conseil d'école.

→ **Rappel du rôle du DDEN** : ordre de mission du directeur académique. Faire en sorte que l'école soit un lieu serein dans le respect du service public et de la laïcité.

2/ Élections des représentants de parents d'élèves

Une seule liste de représentants de parents non constituée en association, avec 10 titulaires et 10 suppléants.
Vote par voie numérique entre le 5 et le 9 octobre 2026 sur PRIMOT.
Résultats *:* 396 inscrits, 200 votants, 189 suffrages exprimés, 11 votes blancs, taux de participation de 50,51 %.
Malgré de multiples informations et rappels sous toutes leurs formes (mails individuels, messages sur l'ENT, informations dans le cahier de liaison, affichage dans le panneau d'affichage) pour expliquer les modalités du vote numérique sur PRIMOT

et comment créer son compte Educonnect pour se connecter, **102 parents n'ont toujours pas activé leur compte sur Primot.**
Pour rappel les deux parents sont votants, il faut l'activer pour voter. La participation a reculé de 17 % par rapport à l'an passé.

Sont élus pour l'année scolaire 2026/2027 :

Titulaires	**Suppléants**
FOURNIER CORNU Diane	Charlotte BRETEY
BENOIT MICHEL Alice	Anais JULIEN
CORVILLO Marina	Pierre Yves CLEMOT
PEINTURIER Emmanuel	Setareh LIEVRE
ERJIL Pauline	Aline COFTIER
PIAULT Fanny	Clément LE HER
DECHERF Mathieu	Blandine CHAMPION
ROUILLY Elodie	Viviane DATY
SERVOUSE FOURE Nathalie	Sarah ACCOLAS
DE TRUCHIS DE VARENNES Gilles	Véronique HABAUZIT

3/ Organisation pédagogique :

→ **Effectifs et équipe pédagogique** : A ce jour effectif total de 249 élèves. **Moyenne par classe** : 24,9

Mme LAMELOISE CPA : 22	Mme RAVEAU-MASDEHORS et Mme THIERRY CE2 : 26
Mme POTHIN CPB : 23	Mme GEGARD CE2/CM1 : 25 (6/19)
Mme HALTER CE1A : 25	Mme GUERRERO CM1 : 26
Mme ARGOUET-STOL CE1B : 25	Mme KIEFFER CM1/CM2 : 27 (7/20)
Mmes FOUQUET et DUBOURG CE1/CE2 : 24 (7/17)	Mme GRANADOS CM2 : 26
M. GUILLAUD, Mme COUTÉ, Mme BLET-NABIH AESH	Mme ANJO Service civique
Mme MASQUÉ, directrice de l'école	

→ **Réunion générale de rentrée le vendredi 4 septembre 2026 :**
Présentation de l'équipe pédagogique, quelques points importants sur le fonctionnement de l'école et sur le règlement intérieur, sur les élections de représentants de parents d'élèves.
Monsieur Sardon est intervenu pour présenter le fonctionnement du périscolaire. Les représentants de parents se sont également présentés en cours de réunion.

→ **Réunions de classes** : les dates étaient regroupées sur le mois de septembre *:* participation assez variable, selon les classes.

→ **Elèves en situation de handicap :**
7 élèves avec notification MDA pour accompagnement par un-e AESH. Deux élèves pour un accompagnement individualisé de 24h chacun. Deux élèves pour un accompagnement individualisé de 12h chacun. Trois élèves pour un accompagnement mutualisé.
3 AESH nommés à l'école. M. Guillaud à temps complet (24h), Mme Blet-Nabih (18h), Mme Coûté (12h)
Cela représente 54 heures d'accompagnement pour un besoin de 72h en individualisé + 3 accompagnements mutualisés. Cependant tous les élèves notifiés bénéficient d'un accompagnement à l'école, mais pas à la hauteur de leurs besoins.

Précision concernant l'accompagnement mutualisé : aucun temps d'accompagnement n'est spécifié par la MDA. La directrice d'école organise cet accompagnement en fonction des moyens dont elle dispose (ou pas). L'AESH peut accompagner plusieurs élèves en même temps (s'ils sont dans la même classe).
Le pôle départemental de l'école inclusive a été relancé plusieurs fois mais aucune nouvelle nomination n'a été effectuée à ce jour.

→ Projection pour la rentrée 2027 :

43 futurs CP prévus à la rentrée 2027 pour 46 CM2 sortants, soit une baisse de 3 élèves à ce jour.

5/ Règlement intérieur

Le règlement dans sa totalité sera disponible sur l'ENT, il s'appuie sur le règlement départemental.
Les annexes à consulter sur Primot : charte de la laïcité, programme pHare, guide parent accompagnateur (document très clair à transmettre aux parents qui accompagnent les classes), charte parents école.
Aucune modification n'a été apportée au règlement intérieur. Approbation du règlement intérieur à l'unanimité.

→ Les absences :

La Directrice rappelle quelques modalités en cas d'absence de l'élève :

- Appeler l'école ou envoyer un message via l'ENT ou le mail de l'école **dès le matin (02.38.63.55.09, ec-poutyl-olivet@ac-orleans-tours.fr)**
- Un mot écrit justifiant l'absence dans le carnet de liaison
- Les certificats médicaux sont obligatoires uniquement pour dispense de sport.
  Pour tout ce qui concerne **la cantine ou/et la garderie** (inscription ou annulation), les familles doivent contacter le périscolaire **au 02.38.25.97.34 ou au 06.37.03.05.37 ou par mail à l'adresse periscolaire.poutyl@olivet.fr**
  L'école et le périscolaire ont des lignes téléphoniques et des adresses mails différentes.

Toutes ces modalités ainsi que toutes les coordonnées de l'école et du périscolaire se trouvent dans la note d'informations distribuée à toutes les familles à la rentrée scolaire et dans les tableaux d'affichage à l'entrée de l'école.

→ Les retards :

Tout retard est préjudiciable au bon fonctionnement de l'école et à la sérénité des enfants. **Il est essentiel que chacun fasse un effort pour arriver à l'heure.**
Les enseignants sont responsables des élèves jusqu'à 16h45 et jusqu'au portail. Lorsqu'un parent se rend compte qu'il ne sera pas à l'heure à 16h45, il doit en informer **le périscolaire en appelant au 02.38.25.97.34 ou au 06.37.03.05.37**
En règle générale, lorsqu'un enfant n'est pas récupéré par les parents, l'enseignant appelle le parent puis confie l'enfant au périscolaire. « En cas de difficultés répétées dans la reprise des enfants à la sortie, le directeur d'école engage un dialogue avec les parents. Si ces manquements persistent, une information préoccupante peut être transmise au président du conseil général dans le cadre de la protection de l'enfance. » (Source : Circulaire n° 97 178 du 18 septembre 1997, BOEN n° 33 du 25 septembre 1997).

6/ Résultats des évaluations nationales :

Tous les niveaux de classe de l'élémentaire ont passé des évaluations nationales.
Elles ont eu lieu du 7 au 18 septembre 2026. Une restitution individuelle des résultats a été faite par les enseignants à chaque famille.
Globalement, les résultats sont dans les niveaux supérieurs de la circonscription pour les différents niveaux de classe.
L'analyse des résultats, lors de conseils de cycles dédiés, nous permet d'identifier les compétences moins réussies par les élèves et qui doivent être renforcées.

→ **Les compétences à renforcer :**

En cycle 2

En français CP : Manipuler des phonèmes, Comprendre des mots entendus, Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent
En français CE1 : Comprendre des mots entendus, Écrire des syllabes dictées, Lire des mots et un texte à voix haute
En français CE2 : comprendre un texte lu silencieusement, reconnaître le sujet et le verbe, synonymes et homonymes
En mathématiques CP : placer des nombres sur une ligne graduée, résoudre des problèmes
En mathématiques CE1 : mémoriser des procédures, placer des nombres sur une ligne graduée, résoudre des problèmes, dénombrer des collections
En mathématiques CE2 : résoudre des problèmes, mémoriser des faits numériques et des procédures, poser et calculer, ordonner des nombres, fractions (gros écarts de scores entre les 2 CE2).

En cycle 3

En français CM1 : reconnaître le sujet et le verbe, mémoriser des temps de conjugaison, lire à voix haute un texte
En mathématiques CM1 : mémoriser des faits numériques et des procédures, poser et calculer
En français CM2 : écrire des mots dictés, réaliser l'accord du verbe et du GN, différencier les classes de mots
En mathématiques CM2 : placer des nombres sur une ligne graduée, mémoriser des procédures, poser et calculer

Une deuxième session d'évaluations nationales de mi-parcours aura lieu du 11 au 22 janvier 2027 pour les CP uniquement.

Les compétences des élèves sont évaluées tout au long de l'année et les résultats sont consultables dans **2 bulletins semestriels édités en février et juin** (**LSU : livret scolaire unique**). **Les parents y accèdent par leur compte Educonnect**. Il est conseillé aux familles de télécharger le document et de l'enregistrer, en particulier pour les élèves de CM2.

7/ Présentation du programme pHARe (lutte contre le harcèlement à l'école) :

→ L'école poursuit la mise en œuvre du programme pHARe de lutte contre le harcèlement et la méthode de la préoccupation partagée MPP :

- Un soutien de l'élève cible par des rencontres régulières.
- Une approche non blâmante.
- Une série de rencontres individuelles avec les intimidateurs présumés (IP).
- Des recherches de solutions, par les élèves eux-mêmes, pour l'élève cible (ils sont invités à se préoccuper de cet élève)

→ Les actions mises en œuvre à l'école pour lutter contre le harcèlement

- L'école s'engage à participer aux temps forts : Journée NAH (non au harcèlement, le 5/11/2026), concours NAH (CM2B), journée Safer Internet Day pour le cycle 3
- L'école s'engage à dispenser les 10h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.
- Il existe une équipe « écoute/ressources » à l'école : Madame Pothin, Madame Guerrero, Madame Masqué. L'équipe « écoute » ou tout autre adulte de l'école peut être interpelé par un élève ou par un parent d'élève inquiet.

Ateliers mis en œuvre dans le cadre de la journée NAH
Jeudi 05/11 :
2 CP (handicap et différence) + 2 CE1 (chant « On est tous pareil + « Les apparences trompeuses »)
CM1/CM2 + CM2 (jeu de rôles et BD harcèlement)
CE1/CE2 : débat harcèlement + CE2 : jeu des points communs
Vendredi 6/11
CM1 + CE2/CM1 : Harcèlomètre, jeu du oui / non : Où commence et s'arrête le harcèlement ?
- Questionnaire sur le harcèlement pour les élèves à partir du CE2 qui sera passé entre le 05/11/2026 et le 11/12/2026

→ Protocole pHARe départemental et sa mise en œuvre dans la circonscription :

Dès qu'il y a suspicion ou fait avéré de harcèlement, la directrice, informe le Conseiller Pédagogique de Circonscription de secteur pour analyse de la situation par l'équipe ressource de circonscription. Puis elle rédige une note d'information à l'IEN avec copie au CPC de secteur et un fait établissement.

Parmi les actions possibles, le protocole de la MPP (méthode de la préoccupation partagée) est déclenché pour une durée de 2 à 3 semaines. Lors de ce protocole, 2 membres de l'équipe pédagogique entendent, lors d'entretien individuel et confidentiel, l'élève cible, le(s) élève(s) intimidateur(s) et les élèves témoins. Parallèlement, la famille de l'élève cible est contactée par le CPC de secteur en début et fin de déploiement du protocole. La directrice ouvre un tableau de bord pour le suivi de la situation (fiches entretiens complétées au fur et à mesure) et transmet une information aux familles signalant que l'équipe « bien-être » interviendra lors d'entretiens individuels et confidentiels auprès des élèves. Ce protocole est non blâmant car il repose sur la recherche de solutions par les élèves témoins et intimidateurs en leur faisant partager la préoccupation des adultes. Il repose donc sur le principe d'éducabilité des enfants. Si la situation persiste au-delà de 3 semaines, d'autres actions et protocoles peuvent être mis en place en lien avec la circonscription : EE, NAH mené par CPC, ateliers « amélioration du climat scolaire », sanction allant de la suspension provisoire de scolarité jusqu'à 5j sur demande de la directrice, jusqu'au changement d'école sur décision du DASEN.

Question des parents : le climat scolaire de l'an dernier n'était « pas serein ». Comment est le climat scolaire actuel ?
Il est plus apaisé en classe. Il est également plus apaisé au périscolaire.

8/ Présentation du programme Evar (Eduquer à la vie affective et relationnelle) :

Cet enseignement est une démarche éducative qui contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.
Ces objectifs sont :
• Apprendre à se connaître et à connaître son corps
• Améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer
• Permettre des choix responsables
• Respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie
• Prévenir les violences sexistes et sexuelles

L'équipe pédagogique a élaboré une programmation des apprentissages, basée sur les 3 axes de ce programme :
Axe 1 : Se connaître, vivre et grandir avec son corps
Axe 2 : Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir
Axe 3 : Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable
Cette programmation décline trois séances annuelles par niveau qui seront menées en classe. A l'issue de la première séance, les élèves seront invités, s'ils le souhaitent, à répondre à un questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles. Ce temps sera encadré par deux professionnels de l'Éducation nationale : une enseignante ou un enseignant et une professionnelle ou un professionnel de santé, psychologue ou du service social (infirmière ou infirmier, psychologue, assistante ou assistant de service social, médecin). Il existe un questionnaire à destination des élèves de GS/CP/CE1 et un autre à destination des CE2/CM1/CM2
Un éventuel entretien individuel pourra être proposé à certains élèves si leurs réponses au questionnaire font apparaître une situation nécessitant une attention particulière. Cet entretien sera assuré par un professionnel de santé, psychologue ou du service social de l'Éducation nationale.

9/ Présentation du protocole de santé mentale :

L'école est dotée d'un protocole de santé mentale. Ce protocole vise à proposer un « parcours » facilitant le repérage et la prise en charge d'élèves en situation de souffrance psychique. Il comporte **cinq étapes** :
- **Repérer** des signes de mal-être ou de troubles psychiques (par un personnel de l'école, un élève, un parent).
- **Alerter** (enseignant, directrice, famille) et si inquiétude confirmée (psychologue scolaire, infirmière ou médecin EN, service social en faveur des élèves, selon le besoin identifié + 15 ou 3114 en cas de risque suicidaire)
- **Evaluer** la situation de l'élève et identifier précisément le problème afin d'envisager une orientation vers un professionnel spécialisé si nécessaire. Cette évaluation est faite par une équipe ressources composée des personnes ci-dessus et complétée par une conseillère pédagogique de circonscription et une enseignante spécialisée du Rased.
- **Adresser**. L'équipe ressource prend rendez-vous avec l'élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins en interne ou en externe, notamment avec le médecin traitant. Elle peut proposer une liste de professionnels de santé (médecins généralistes, psychologues, pédopsychiatres…) ou de structures partenaires pouvant être consultées rapidement en dehors de l'école.
- **Assurer un suivi** de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel en prévoyant des points réguliers avec les personnels de l'école, l'élève et la famille. Ce suivi n'est pas un suivi médical.

10/ Projet d'école et actions mises en oeuvre

Axe n°1 : Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves : Français - Mathématiques
Axe n°2 : Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves
Axe n°3 - Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite
L'école a choisi de travailler sur le thème de l'environnement et de la biodiversité pour cette année.

Liaisons inter-cycles

Liaison GS CP, un conseil de cycle dédié est prévu dans le premier semestre pour faire un point sur les résultats des évaluations nationales et pour organiser les actions de liaison
Un conseil école collège est prévu le 30/11 à 17h15 au collège Charles Rivière.

Français :

Poursuite des actions de lecture : rallye lecture (en ligne) – Lectures offertes - Défi lecture dans le cadre de la liaison CM2/6ème
Médiations avec la bibliothèque municipale, le temps retrouvé :
Histoires contées « T'as le look Coco » le 13/10 pour les CPB
Parcours découverte de la bibliothèque le 03/11 et le 01/12 pour les CE1/CE2
Jeu d'énigmes SOS bibliothèque en détresse le 27/11 pour les CM1 et le 12/01/2027 pour les CE2

Mathématiques

Participation à la course aux nombres.
Formation de l'équipe sur le raisonnement mathématique et la manipulation des réglettes Cuisenaire.

Questionner le monde, Sciences et numérique

→ Pratique de la classe dehors tous les vendredis matin par la classe de CE1/CE2

→ Sortie à la plaine des Martinets le 03/09 pour les CM1/CM2 et le 15/10 pour les CE1A et B

→ Sortie au MOBE pour les CE1B le 06/11

→ Sortie au Moulin de Saint Sanson pour les CM1/CM2 le 12/11

→ Sortie au Musée des Beaux Arts d'Orléans le 20/11 pour la classe de CM2

→ Sortie observation des oiseaux avec un ornithologue au printemps pour les classes de CM1+CE2/CM1

→ Participation à la First Lego League pour la classe de CM1/CM2. Projet autour de la programmation robotique et d'un projet d'innovation scientifique. Thème du concours cette année : la biodiversité.

→ Projet avec l'hôpital des nounours pour la classe de CE1A et CE1B qui vise à dédramatiser le monde hospitalier et médical et à donner aux élèves des connaissances simples sur le corps humain et le fonctionnement des soins.

→ Projet de découverte et de protection de la faune et de la flore dans le cadre du dispositif de la Convention Régionale d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD) pour les CE1/CE2. Ce projet, s'il est validé, sera mené en partenariat avec la Maison de Loire du Loiret pour 3 interventions.

Enseignement moral et civique :

→ Ateliers pour travailler sur le thème du harcèlement dans chaque classe + questionnaire.

→ Séance EVAR + questionnaire

→ Commémoration du 11 novembre : organisation d'une cérémonie commémorative dans l'école le 10/11 à 15h30 pour et avec les élèves de CM1 et CM2. Déroulement : discours de la directrice, lecture de textes par les élèves sur les anciens combattants, récitation de la poésie « Liberté » de Paul Eluard par les élèves, minute de silence, chant de la Marseillaise par les élèves, clôture de la cérémonie. Les élèves fabriqueront des couronnes de bleuets qui seront exposées lors de la cérémonie. La Mairie a fourni un drapeau français à l'école pour cette cérémonie. L'équipe pédagogique la remercie. Répétition de la Marseillaise le 09/11 avec Mme Couratier du conservatoire d'Olivet.
La Mairie organise la cérémonie du 11 novembre pour les élèves volontaires, au monument aux morts à 10h45.

→ Réalisation d'une affiche dans le cadre du concours NAH par la classe de CM2

Parcours artistique (PEAC)

→ École et cinéma : 9 classes inscrites au dispositif. (toutes les classes sauf CM1/CM2)

Déplacement : bus TAO gratuit. Projet en partie financé par une subvention mairie et par la coopérative scolaire.
Films Cycle 2 : Lundi 16/11 ou Mardi 17/11 Une vie de chat – Mardi 9/03 ou jeudi 11/03 Dounia et la princesse d'Alep – Mardi 11/05 ou jeudi 13/05 La belle et la bête
Films cycle 3 : Vendredi 13/11 Rouge comme le ciel – Lundi 1er/02 Une année polaire – Jeudi 08/04 La belle et la bête
→ Programmation de la salle de l'Alliage : 04/12 CM1+CM2 « Ponyo sur la falaise », 04/02 CM1/CM2+CM2 « Cosmorium » , 19/02 CE1A+CE1B « Et si tu danses », 01/04 CE1A et 02/04 CE1B+CE1/CE2 « Les contes olfactifs », 11/06 CM1 « Keaton en quatre »
→ l'Atelier opéra : Participation des volontaires des classes de CM1/CM2 et CM2 à la répétition pré-générale de Roméo et Juliette le 16 mars 2027 à 19h30.
→ Projet musical avec l'association « La musique de Léonie » impliquant toutes les classes de l'école. Préparation d'un spectacle musical à partir de l'œuvre créée par Julien Joubert : Mahdi et le cerf-volant du bout du monde. Cinq répétitions auront lieu à l'école ainsi qu'une répétition générale le jour du spectacle. **Deux représentations auront lieu le lundi 24 Mai à l'Alliage, à destination des familles**.

Toutes les sorties pédagogiques payantes font l'objet d'une demande de financement pour projet pédagogique à la mairie : 45 % du projet avec un maximum de 400 euros.

Participation de la commune pour ce trimestre :

Ecole et cinéma (9 classes)	245 €
Projet Musical x2 (400 par cycle)	800 €
Total pour le trimestre :	1045 €

Education Physique et Sportive :
→ **Cycle natation** à l'Inox : cycle de 10 séances le lundi et le mardi ou le jeudi pour toutes les classes. Des stages de rattrapage sont proposés par la mairie.
Planning EPS : toutes les structures sportives sont utilisables sur la commune (Vanoise, Beauvoir, Larry, Yvremont
→ Enola Anjo, service civique à l'école, met en place des activités sportives sur les temps de récréation dans le cadre des **30 minutes d'APQ**
→ **L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré** (USEP) est une association nationale qui organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.
La gestion de l'association de l'école demande beaucoup d'investissements des enseignantes.
Nous avons gardé l'affiliation : coût = 175 euros
A ce jour, il reste sur le compte de l'USEP 171,12 euros.

11/ Dispositifs d'aide (RASED, APC, PAS)
→ **RASED :** Le RASED (réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficulté) est composé de Madame Louchart, psychologue scolaire et madame Sylvain enseignante spécialisée à dominante pédagogique.
Plusieurs demandes d'aides ont été rédigés par les enseignantes et transmises au RASED.
→ **Activités Pédagogiques Complémentaires** (pour une aide pédagogique) avec l'enseignante de la classe, sur la pause méridienne de 12h à 12h30 (jours différents selon les classes). Les APC sont pour le moment essentiellement des APC de remédiation selon les besoins identifiés suite aux évaluations nationales.

	CPA	**CPB**	**CE1A**	**CE1B**	**CE1/CE2**
	Jeux mathématiques	Jeux mathématiques	Lecture Nombres et calculs	Lecture et écriture Numération et calcul mental	Ecriture Méthodologie
PÉRIODE 1	**CE2**	**CE2/CM1**	**CM1**	**CM1/CM2**	**CM2**
	Numération et mesures	Numération et calcul Lecture et grammaire	Aide méthodologique	Numération	Numération Lecture

PÉRIODE 2	**CPA**	**CPB**	**CE1A**	**CE1B**	**CE1/CE2**
	Décodage et encodage	Décodage et encodage	Numération et calcul mental Résolution de problèmes	Numération et calcul mental	Calcul mental Résolution de problèmes Lecture
	CE2	**CE2/CM1**	**CM1**	**CM1/CM2**	**CM2**
	Calcul mental, techniques opératoires et mesures	Fractions et multiplications Grammaire et lecture	Etude de la langue Calcul mental	Grammaire	Lecture Numération et calcul

→ **Le PAS :** pôle d'appui à la scolarité est un nouveau dispositif qui a vocation à apporter un soutien rapide pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers de l'école au lycée. Il est composé d'une enseignante spécialisée coordonnatrice, d'une éducatrice spécialisée et d'une AESH référente.
Il a pour mission d'évaluer les besoins de l'élève dans sa scolarité, de proposer une aide ponctuelle en classe, de proposer des adaptations et des outils en classe, d'accompagner les familles dans les premières démarches de reconnaissance des besoins de compensation.
Il vient également évaluer la pertinence de la présence d'un AESH avant une première demande ou pour le renouvellement d'accompagnement d'un élève déjà notifié. Le PAS peut être sollicité par les enseignants ou les familles (une plaquette d'informations sera fournie par la directrice sur demande de la famille). Le PAS n'a pas pour objectif d'établir des bilans ou diagnostics ni d'obtenir une AESH.

12/ Sécurité et travaux

→ **Exercice évacuation incendie :** un exercice réalisé le lundi 7 septembre. Deux points de rassemblement dans l'école. L'alarme est audible par toutes les classes. Les classes ont rejoint les points de rassemblement. Deux autres exercices sont programmés dans l'année (mars et juin).

→ **PPMS unifié :**

Document unique pour le risque Attentat Intrusion (AI) et les risques majeurs (RM) sans limite dans le temps.
- Cas de risques majeurs (risques climatiques – risques industriels – transport de matières dangereuses)
- Cas Attentat – Intrusion.

Un exercice d'alerte « Attentat – Intrusion » a été organisé le 28 septembre. L'exercice a été réalisée sur deux temps différents par zones. Avant la récréation : 1er exercice zone 2 (couloir est) et 3 (couloir nord). Après la récréation : 2ème exercice zone 1 (rez-de-chaussée)
Scénario : par zones, individus dangereux dans l'école, nombre non défini, se barricader et se cacher sans faire de bruit.
L'alerte a été diffusée vocalement par la directrice. Le manager d'école et la directrice ont organisé et observé cet exercice.
Les élèves ont tous parfaitement réagi et respecté le silence absolu.
Trois mallettes PPMS sont réparties dans l'école en cas de confinement prolongé.
Exercice Risques Majeurs : programmé le vendredi 15 janvier 2027.

→ **Travaux réalisés depuis cet été** : réparation de l'ascenseur, de la porte côté périscolaire, 2 distributeurs de papier ont été changés, rebouchage trou grillage cour du parc
→ **Travaux prévus** : audit énergétique au printemps

13/ Coopérative scolaire

Mesdames Pothin, Lameloise et Masqué sont mandataires.
Le bilan financier de l'année écoulée est : 8 423,40 euros sur le compte de la coopérative scolaire au 31/08/2026.

→ **Bilan financier de la fête d'école :**

Recette : 2 394 euros
Dépenses : boisson (266,80 €) Petit matériel pour les stands (30,40 €), Tombola Initiatives (711,80 €), soit un total de 1009,01€
Bénéfice de la fête d'école : 1 384,99€

Dépenses premier trimestre :

	Dépenses
OCCE (cotisation + assurance)	532,44 €
Achat de matériel pour EBEP	163,76 €
Adhésion rallye lecture	116,04 €
Ecole et cinéma (9 classes)	550 €
Achat répertoire départemental musique	10 €
	1 372,24€

→**Appel à cotisation** à la coopérative scolaire en septembre 2026 avec un montant indicatif de 20 euros par élève. Le montant des dons s'élève à 3900 € pour la rentrée 2026-2027

→Le projet avec la Musique de Léonie s'élève à 5 022,50 €. Il sera essentiellement financé par la coopérative scolaire (subvention de 400 € par la mairie X2 pour chaque cycle)

→ **Photos de classes** *:* Madame Dupeyron est passée dans l'école le 25 septembre. Commandes et paiements par CB se font sur la plateforme www.classeo.eu avant le 6 novembre. Une prochaine session de vente sera certainement réouverte en février 2027. Les ventes sont faites au profit de la coopérative scolaire.

→Evènements festifs à l'école

Mardi 1er décembre à partir de 17h/17h15 : Marché de Noël

Lundi 24 Mai à l'Alliage : 2 représentations du spectacle musical Mahdi et le cerf-volant du bout du monde par les élèves de l'école

Vendredi 25 juin 2027 à partir de 17h15 : fête d'école

15/ Temps périscolaire

→ **Effectifs** sur la période écoulée par Alexandre Sardon, manager :

- Matin : 35 enfants (5 agents)
- Midi : 215 enfants (10 agents)
- Soir : 105 enfants (10 agents)

16/ Questions des représentants de parents d'élèves :

1) Vie dans l'école

Les parents d'élèves souhaitent remercier l'équipe enseignante qui est très appréciée et disponible. La proposition de Mme Fouquet de faire classe dehors est très appréciée par les élèves et leurs parents.

2) Sécurité aux abords de l'école

❖ Règles de sécurité avant l'ouverture de l'école à 8h45

A plusieurs reprises, il y a eu des incidents entre des piétons et des enfants circulant à vélo devant l'école. Est-il possible de mettre une affiche pour demander à ce que les vélos circulent à pied devant l'école ?

C'est la SEMDO qui gère l'ultra-mail, donc l'urbanisme RDV avec Florine Lepage le 2/11 pour discuter des possibilités. Des bacs et bancs vont être installés sous deux semaines pour protéger le parvis de l'école.

Cela permettra de limiter la vitesse sur l'espace de sortie de l'école. Une réfection sera faite du parking (suite à une étude). Pas d'affichage.

Concernant l'arrivée de la mairie vers l'école, une étude sera menée. Une solution d'éclairage est à l'étude.

3) Périscolaire

❖ Temps méridien, cantine + activité :

Les parents d'élèves souhaitent remercier l'ensemble de l'équipe périscolaire qui est très appréciée et disponible. Nous les remercions pour la diversité des activités proposées et le fonctionnement des temps périscolaires.

Il semble que les élèves de CE1 se plaignent de ne pas avoir “assez” de nourriture dans leurs assiettes le midi.
La nourriture donnée est identique entre chaque classe la variante s'effectue sur le « rab ». Le 1er service bénéficie des restes de fruits du goûter de la veille (fruits et produits laitiers) et le 2ème service du « rab » du service en lui même

Compatibilité des APC proposées par les maîtresses et des activités sur le temps méridien : les enfants qui ont des APC ponctuels peuvent-ils continuer à bénéficier des activités auxquelles ils sont inscrits malgré leurs absences ?
La priorité reste les APC et non les activités du midi.
Les activités sont présentées aux retours des vacances et à la conception des groupes nous tenons compte des APC donnés par les enseignants.
Toutefois les enseignants sont arrangeants et laissent l’enfant participer à son activité du midi et rattraper l’APC sur un autre jour.

❖ Goûter :
Les enfants nous ont remonté des quantités qui semblent différentes entre les goûters servis aux enfants qui sont à l’étude et ceux qui prennent le goûter dans la cantine.
Les quantités sont les mêmes sur les goûters entre l'étude et la cantine seul le rab est différent étant donné que la répartition s'effectue sur le nombre d'enfants présents (donc plus en étude).

4) Mairie
❖ Classes surchauffées :
Depuis la livraison du nouveau bâtiment, nous remontons régulièrement un problème de salle en “surchauffe” lors des épisodes de fortes chaleurs.
Lors du dernier conseil d’école du 9 juin 2026, une nouvelle batterie de tests était prévue afin de comprendre pourquoi certaines classes étaient plus chaudes que d’autres. Ces tests ont-ils été réalisés ? Si oui, quel retour a été fait auprès de la mairie ? Quelles actions sont à prévoir pour diminuer la température des classes en période de forte chaleur ?
Un plan d'action global pour toutes les écoles de la Ville est à l'étude, pour une mise en œuvre dès le printemps prochain et sur les prochaines années. Des actions seront menées à court et moyen terme pour permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages dans les meilleures conditions possibles, même en période de forte chaleur. Elles sont variables d'une école à l'autre, pour mettre en œuvre la solution technique la plus adaptée sur chaque bâtiment. Sur le Poutyl, le nouveau bâtiment n'est pas au niveau des performances attendues, donc une solution est à l'étude avec le mainteneur. Pour autant, la température cible n'est pas 22 degrés.

Les résultats du diagnostic ne sont pas encore connus. Solutions techniques envisagées : plusieurs options sont en réflexion, sans réponse précise, pour le plan canicule (climatiser une pièce, non suffisante pour une école de 10 classes), mais pas pour le froid (13 degrés dans les classes de CP, CE2 dès le mois de novembre).

Les parents d’élèves déplorent ce manque de réponse depuis 4 ans. Un calendrier et un plan d’action sont demandés.

5) Temps forts de l’année scolaire
Quelle aide peuvent apporter les RPE pour la coopérative scolaire, l’USEP ou toute autre activité de l’école ?
Lors de l’organisation du ***marché de Noël du mardi 1er décembre*** *pour les ventes de boissons et confiseries.*
Ponctuellement dans l’année avec des ventes qui peuvent être organisées par les RPE.
Lors de la fête de fin d’année le vendredi 25 juin 2027.

Calendrier :
Prochains conseils d’école : **le jeudi 11 mars 2027 et le mardi 8 juin 2027.**

Madame Masqué remercie les participants et clôture le conseil à 19h40.

Le 03/11/2026, à Olivet La directrice de l'école, présidente de séance Laurence Masqué 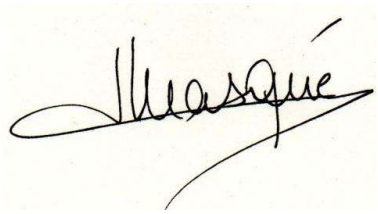	La secrétaire de séance, Emma Raveau-Masdehors 